

La châteltenie d'Aiguebelle aux XIII et XIVèmes siècles

1) Qu'est-ce qu'une châteltenie ?

Il faut d'abord faire un point sur la société au Moyen-Âge. Elle est assez complexe :

- un souverain
- des suzerains ou vassaux
- des paysans et quelques bourgeois et enfin des serfs (hommes qui appartiennent au seigneur).

Titres de noblesse au Moyen-Âge

- *Ecuyer* : c'était le rang porté par un gentilhomme (personne née noble) ou un anobli (personne pas née noble mais anoblie par sa fonction ou par lettre patente du roi) qui accompagnait un chevalier. Ce dernier était alors en charge de l'écu (bouclier avec sa partie inférieure en forme ogivale).
- *Chevalier* : c'était un ordre militaire au service d'un seigneur. Un chevalier n'était au départ pas noble mais c'était un excellent ascenseur social. On mariait souvent sa fille à un grand guerrier, le rendant noble en conséquence. Les chevaliers étaient au service d'un seigneur. On devient chevalier par la cérémonie de l'adoubement.
- *Banneret* : c'était un chevalier particulier qui portait la bannière de la seigneurie qu'il représentait. En cela, il était supérieur aux chevaliers traditionnels de ce même seigneur et les commandait ainsi. C'est un titre tombé en désuétude qui disparut lors de la création des compagnies d'ordonnance créées par Charles VII.
- *Baron* : c'était un seigneur tenant son fief directement du roi. Les fiefs sont de l'ordre des villes, grandes villes avec parfois une forêt. Le siège de la baronnie (terre d'un baron) était souvent un château. La baronnie est le synonyme au Moyen-Âge de la châteltenie (plus petit découpage administratif d'un domaine).
- *Vicomte* : c'était un officier de judicature du duc ou du comte, pour le gouvernement d'une ville ou d'une province ou le seigneur d'une terre titrée « vicomté ». C'est donc un officier, il représente une autorité supérieure, notamment le comte ou le duc mais aussi, s'il y en a un, le roi. Sachant cela, il est supérieur au baron dont le fief est obtenu par le roi mais ne représentant pas ce dernier.
- *Comte* : seigneur d'un comté, composé de plusieurs baronnies et vicomtés. Il s'agit du plus ancien titre de noblesse. Bien qu'au début, il n'avait qu'une fonction administrative, au Moyen-Âge, suzerain de sa province, il obtient les droits régaliens (justice, guerre, anoblir...)

- ***Marquis** : c'est un comte spécial, il est le seigneur d'un comté se trouvant aux frontières du domaine supérieur (royal ou ducal). Il était ainsi le premier exposé en cas d'invasion ennemie. Ainsi on lui conféra des pouvoirs militaires lui permettant de lever le contingent de l'armée sans avoir reçu l'ordre du souverain. Le but est ici de pouvoir réagir rapidement à une attaque ennemie sans avoir à demander l'autorisation au souverain. Le marquis à la tête d'un marquisat est donc un comte avec des prérogatives étendues.*
- ***Duc** : il est à la tête d'un duché, composé de comtés. Ce sont des familles possédant une grande force militaire généralement. Il gère l'administratif, le judiciaire. En somme, il possède une certaine autonomie. C'est une des plus grandes principautés après le royaume. C'est en quelque sorte un gouverneur général.*
- ***Prince, Roi, Empereur.***

Le châtelain n'est pas un seigneur privé possesseur d'un château, mais bien un officier du comte, un fonctionnaire nommé pour une période limitée (un, deux ou trois ans maximum) et qui reçoit un salaire pour les services qu'il rend.

Le châtelain doit avant tout protéger le château dont il a la charge ainsi que le territoire appartenant à sa châtelainie. Dans le cas d'Aiguebelle il n'y a pas de garnison au château avant 1317. Ce sont les attributions militaires qui sont prioritaires. C'est lui qui convoque le ban (réunit les hommes chargés de se battre) et commande les troupes jusqu'au lieu de rassemblement.

Outre cette fonction défensive, le châtelain doit s'occuper de tous les droits seigneuriaux du comte, qu'ils soient fonciers, c'est-à-dire toutes les recettes appartenant à ce qui concerne le domaine du comte (= propriété du comte), ou qu'ils soient banaux (le pouvoir souverain qu'il a sur tout le territoire : taxe sur les fours, les moulins, le vin qui est vendu, les péages ou encore le droit de faire un marché...).

Puis vient la justice : depuis **Amédée IV** (1197-1253), des juges s'occupent de la haute justice, laissant au châtelain la basse justice. Cela implique une certaine connaissance juridique même si son champ d'action se limite aux délits ne dépassant pas 60 sous d'amende. Enfin, le châtelain a le pouvoir exécutif sur le territoire de sa châtelainie et doit donc maintenir l'ordre public (en recourant quelquefois à l'emprisonnement dans les cachots du château).

2) Le comté de Savoie aux XIII et XIVèmes siècles :

On ne connaît pas exactement les origines de la Maison de Savoie. Ce qui est probable, c'est qu'elle ait été à la tête d'une seigneurie laïque qui a su jouer un rôle politique de « carrefour européen » en tenant petit à petit les routes des cols.

Aiguebelle apparaît alors comme une clé du système mis en place par la Maison de

Savoie.

La Maurienne est l'une des premières terres tenues par les comtes de Savoie, d'ailleurs on a longtemps attribué à Humbert Ier, Aiguebelle comme capitale et le château de Charbonnière comme résidence secondaire.

Il est alors réellement itinérant, mais il est vrai que plusieurs actes sont signés à Aiguebelle et qu'il réside assez fréquemment dans ce château. La position d'Aiguebelle dans les possessions du comte présente beaucoup d'avantages. Le premier est que la basse Maurienne se trouve approximativement au centre des terres comtales.

La deuxième raison est qu'elle est hors de la zone de prétention de l'évêque de Maurienne, ayant peu d'emprise aux limites de son diocèse. C'est aussi et surtout le moyen de contrôler le passage vers l'un des cols les plus fréquentés de l'époque. De plus, même si Aiguebelle représente un lieu de passage obligatoire pour franchir le Mont-Cenis, il n'en reste pas moins qu'elle est un lieu ouvert sur trois autres voies de communication. Enfin, elle possède un avantage avec le château de Charbonnière, idéalement placé sur un promontoire, permettant une grande visibilité et rendant tout assaut difficile à réaliser.

Les comtes, forts de ces avantages, vont établir un point de fixation sur Aiguebelle. Dès la moitié du XIème siècle, et malgré la présence d'un seigneur local, le comte Odon y fait battre la première monnaie propre au comté. C'est un atelier de fausse monnaie mais le symbole reste fort. Ce battage de monnaie signifie aussi qu'il y a d'une part un intérêt (géopolitique surtout) et d'autre part une certaine confiance en cette ville. Elle est, à l'époque, certainement le point d'encrage le plus fort du pouvoir comtal.

Aiguebelle va perdre petit à petit sa prééminence, ce qui commencera avec l'importance grandissante de l'atelier monétaire de Suse et la fin de celui d'Aiguebelle à la fin du XIIème siècle. Il ne faut pas exagérer son déclin puisqu'elle reste quand même un lieu de résidence temporaire pour les comtes jusqu'au XIIIème siècle (Le comte Philippe Ier s'y rend toujours en 1276 pour plusieurs jours). Ils s'installent définitivement à Chambéry en 1295 après l'achat du château. Thomas Ier (1189-1233) fait de nombreux séjours à Aiguebelle, d'ailleurs son fils Philippe (futur comte de 1268 à 1285) naîtra dans cette ville.

Aiguebelle joue donc un rôle important dans la politique des comtes de Savoie jusqu'à la fin du XIIIème siècle, véritable verrou de l'axe le plus important du comté voire même la clé de voûte du pouvoir de la Maison de Savoie. Enfin le rapport entretenu entre la Maison de Savoie et Aiguebelle est particulier, car en plus de sa situation avantageuse, il semblerait que le climat (assez chaud et protégé du vent par rapport au reste de la vallée) et les vastes forêts de montagne pour la chasse aient joué en la faveur de cette petite ville.

Le comté de Savoie se développe et s'impose dans une dimension historique grâce à deux composantes majeures : l'accaparement de nouveaux territoires et le

développement du contrôle administratif.

Deux outils administratifs importants sont acquis par Thomas Ier : le premier, est la mise en place des châtelains à l'aube du XIIIème siècle. Il confie alors la garde du château comtal et l'administration de la châtellenie en dépendant, à un châtelain, nommé, salarié et révocable. La subtilité de ce dispositif réside dans le fait que le droit féodal n'entre pas en compte et donc confère un pouvoir souverain et non suzerain. La seconde avancée administrative sera l'achat de la ville de Chambéry au vicomte Berlion en 1232.

Cette acquisition comprend toute la cluse de Chambéry. Plusieurs historiens pensent qu'il s'agit là d'une volonté réfléchie de la part de Thomas Ier d'établir une capitale avec une administration permanente. Amédée IV y fait d'ailleurs un atelier monétaire en 1240. Cette possession constitue les premiers pas vers la création possible d'une capitale administrative et permanente.

Amédée IV continue l'œuvre administrative de son père, il met en place les premiers juges. Ils sont itinérants au début, puis, se sédentarisent vers les années 1260. Enfin le grand instigateur de l'administration savoyarde avant l'époque qui nous intéresse est Pierre II (1263-1268), dit le « petit Charlemagne » pour son esprit d'entreprise, ses talents militaires et ses capacités d'organisation. Il crée les baillis (d'abord dans son domaine puis l'étend à toute la Savoie), échelon intermédiaire entre officiers locaux (châtelains) et centraux. Ils ont autorité sur le châtelain dans tous les domaines sauf celui de la justice et ont un grand rôle militaire. Ils sont châtelains du chef-lieu de Bailliage (Dans le cas d'Aiguebelle c'est le châtelain de Montmélian pour le bailli de Savoie). Pierre II donne aussi à la Savoie une Chambre des comptes ambulatoire, organe de contrôle majeur, avec un trésorier général et des rouleaux de comptes. Enfin, le grand acquis du « petit Charlemagne » vient de la publication de ses Statuts, ils confèrent aux comtes un vrai pouvoir souverain. Le comte de Savoie a désormais le droit de légiférer. L'administration de la Savoie s'est inspirée de plusieurs modèles : anglais, français et très certainement catalan.

Philippe Ier (1268-1285) arrive au pouvoir avec une administration qui a rattrapé son retard sur celle de la France.

Philippe est un sexagénaire quand il arrive alors au pouvoir (C'est le huitième fils de Thomas Ier.). Le denier fort à l'écu apparaît en 1271 (Ce sera la monnaie de référence pour tout le XIVème siècle, dépassant le denier viennois, monnaie deux fois plus faible en moyenne. Cette apparition de monnaie forte démontre le dynamisme économique se développant). Concernant les conquêtes territoriales, la seigneurie de Bâgé, dans la Bresse (en 1272) et Turin (en 1280) sont acquises. Cette expansion continue la politique de la Maison de Savoie depuis Thomas Ier.

Mais la crispation des relations avec le nouvel empereur va être à l'origine de la guerre la plus longue et la plus violente que la Savoie médiévale ait connue. Rodolphe de Habsbourg, empereur depuis 1273, monte un front anti-savoyard avec comme appui la

famille des La Tour du Pin en Dauphiné et Amédée II dans le comté de Genève. La Savoie étant prise en tenaille, la guerre est inévitable et elle débutera en 1282 : c'est la « guerre de septante ans » (1282-1354).

Cette guerre se déroulera en cinq phases. D'une manière générale la Savoie gagne sur presque tous les fronts, isolant petit à petit les nobles qui ne se trouvaient pas dans la mouvance de la Maison de Savoie. Cette guerre va même voir la mort de Guigues VIII (comte du Dauphiné) en 1333 au château de la Perrière. Enfin, Philippe Ier va pousser à la succession son neveu le plus capable : le futur comte Amédée V le Grand. Philippe meurt en 1285 à La Rochette.

Amédée V est un grand chef de guerre et d'état, il a été l'un des comtes qui a donné à la Savoie un rôle assez important au niveau européen. Au niveau diplomatique sa politique ingénieuse permet de ne s'occuper que de ces deux voisins au nord et au sud.

Dans l'organisation du territoire il va mettre en place une politique de ville neuve : Hôpital sous Conflans en 1287 (l'actuelle Albertville), Châtel-Saint-Denis en 1290 ou encore Yvoire en 1306. Il achète aussi Pont-de-Beauvoisin en 1288. Toutes ces mesures ont pour intérêt de mieux organiser et maîtriser le comté. Un grand pas est fait avec l'achat définitif du château de Chambéry en 1295 pour sédentariser l'administration centrale. Il crée aussi en 1297 le gros d'argent (monnaie plus forte), développe des demandes de subsides depuis 1313 (le subside est un impôt demandé à toutes les personnes en lien avec le comte). Pour la châtellenie d'Aiguebelle, le premier prélèvement s'effectue en 1318.

Traditionnellement, le subside est invoqué pour quatre raisons : lorsque le souverain part en croisade, s'il est fait prisonnier (pour la rançon), quand il marie sa fille (pour la dote) ou qu'il arme son fils chevalier, et enfin, s'il rentre pour la première fois sur une terre ou dans une ville. Mais la plupart du temps, il doit financer des guerres très coûteuses. Pour l'historien, cette ressource fiscale est utile pour dénombrer le nombre d'habitants. Enfin il met aussi en place le juge des appellations. Il meurt en 1323 laissant la place à son fils Edouard dit « le Libéral » qui jouira de moins de réussite du fait de quelques négligences.

Edouard se fera surprendre deux fois par des attaques dauphinoises et il gèrera assez mal la situation financière de la Maison de Savoie. Il réussira tout de même à imposer à l'évêque de Maurienne un accord suite à un soulèvement des paysans dans la vallée des Arves.

Dès l'année de son avènement, en 1329, Aymon dit le Pacifique, fait prêter hommage au comte de Genève Amédée III, fixe à Chambéry l'organisation du Conseil résident. En 1331, il précise la conservation des archives dans la basse salle du château.

Aymon est bien dans la continuité de la politique des princes de la Maison de Savoie. Après la mort de Guigues VIII en 1333, le Dauphiné va connaître une phase de déclin jusqu'à la vente même du comté à la France (d'où le dauphin). En 1355, le traité de Paris

avec le royaume de France règle de manière presque définitive les frontières dans la partie occidentale des Alpes.

L'expansionnisme comtal va donc se tourner vers le côté transalpin. La deuxième moitié du XIV^{ème} siècle est donc marquée par une extension des territoires orientaux. Bielle en 1379 par exemple. L'expansion vers la Provence (1385-1388), n'est pas un projet soudain envisagé par les comtes de Savoie. Elle est le résultat d'un travail en amont, certes plus pressant dans la deuxième moitié du XIV^{ème} siècle, mais qui n'aurait peut-être pas vu le jour sans cette préparation. Dès le XIII^{ème} siècle, des observateurs savoyards en Piémont méridional et en basse vallée du Rhône, rendent compte au prince de la baisse d'influence de l'autorité d'Aix-en-Provence ainsi que sur la volonté autonomiste Niçoise qui commence à monter. Ce sera donc un jeu d'échec que le comte de Savoie va livrer tout au long du XIV^{ème} siècle (pour être reconnu comme maître de la région par l'empereur Sigismond au début du XV^{ème} siècle grâce à un jeu habile notamment au niveau du droit). A la fin du XIV^{ème} siècle, l'Etat médiéval savoyard arrive à peu près à l'apogée territorial voire même administratif.

La révolte des Arves

Nous nous arrêtons sur ce fait qui va jouer un grand rôle dans la situation géopolitique de la Maurienne. Le contre-pouvoir épiscopal, c'est-à-dire l'Evêque de Maurienne, perd beaucoup de son influence au profit des comtes de Savoie. En 1324, sous l'épiscopat d'Aimon de Miolans, il semble que des hommes de Saint-Jean-d'Arves se rebellent contre les abus des officiers épiscopaux. L'évêque accorde alors des concessions sur le volet judiciaire (le droit d'établir un testament et de léguer ses biens à ses descendants), les hommes refusent et poursuivent alors l'évêque jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne. Celui-ci échappant de peu à la vindicte populaire se réfugie à Randens, dans la collégiale Sainte Catherine, demandant au comte Edouard de le protéger. Le comte prend alors une armée et soumet les révoltés assez rapidement. Puis il oblige Aymon à signer le traité de Randens le 2 février 1327, stipulant un partage du pouvoir temporel dans la vallée des Arves et à Saint-Jean-de-Maurienne. Ce traité sonne le glas de la prééminence de l'évêque sur la rive gauche de l'Arc.

3) Aiguebelle et ses alentours au Moyen-Âge :

Dans la Savoie de la fin XIII^{ème} – début XIV^{ème} siècle, les plaines de la châtellenie d'Aiguebelle sont dans l'ensemble assez bien défrichées et il est fort probable que dans ce « monde plein » une bonne partie de celles-ci soit mise en culture. La Savoie de 1300 se rapproche du paysage d'aujourd'hui. En effet l'agriculture est extensive (très peu d'engrais, beaucoup de jachère) et la plaine n'est présente que dans le fond de vallée et même si l'on cultive aussi sur les versants, l'intérêt principal reste le fond de vallée car il ne pose pas les problèmes de la pente.

L'Arc coule dans cette plaine d'une largeur assez réduite et divague par l'inexistence

d'un endiguement. Ce cours d'eau prend sa source en Haute Maurienne, descend toute cette vallée, son débit augmentant par les vagues successives des différents torrents et ruisseaux qui s'y jettent. Cette rivière constitue un obstacle : elle coupe le territoire en deux, un pont y est donc installé rejoignant vraisemblablement Aiguebelle et Randens. Malheureusement du fait des crues violentes et de la fragilité de l'édifice, il est réparé voire même reconstruit très régulièrement. Mais il peut être également vu comme un moyen de contrôle puisque on y relève tout passage (par un impôt régulier ou ponctuel).

A un niveau purement géographique, Aiguebelle et ses alentours se trouvent à cheval sur ce que l'on peut appeler « les grandes Alpes » (les hautes vallées) et « les sillons alpins du nord » (combes assez larges et ouvertes). En effet, cette zone représente à la fois une ouverture et une fermeture. Un cloisonnement tout d'abord par ces montagnes abruptes qui, lorsque l'on arrive de la Combe de Savoie, signifient l'entrée dans une haute vallée alpine, lieu incontournable si l'on veut aller plus loin (moyenne et haute Maurienne, Turin, plaine du Pô...). Mais aussi une ouverture puisque le fond de vallée est peu élevé, et malgré ces montagnes, Aiguebelle est directement reliée à l'un des centres les plus importants de l'époque (la Combe de Savoie avec Montmélian et l'Isère, mais aussi proche de Chambéry).

Les montagnes peuvent être exploitées pour leurs ressources : le bois ou encore le pâturage d'alpage déjà usuel au Moyen Âge. Ces reliefs contiennent aussi une ressource importante pour le comte à ce moment-là : le minerai de fer. Dans les Alpes, il y a deux sortes de fer : le karstique (que l'on trouve en Chartreuse ou dans les Alpes du Sud), et le fer spathique, celui des Hurtières, c'est un fer naturellement riche en carbone, il est réputé pour sa dureté.

Concernant le climat général, la période qui nous intéresse se situe dans une charnière, on peut dire qu'à un niveau européen, le XIII^{ème} siècle est connu comme étant le POM (Petit Optimum Médiévale). Le début de ma période coïncide avec la fin de ce POM et l'arrivée du PAG (Petit Age Glaciaire). Dès 1303 des signes de refroidissements se font sentir, pour se concrétiser ensuite par la famine de 1315. Les relevés des impôts en nature pourront confirmer les fluctuations climatiques de la période.

Concernant la basse Maurienne, les conclusions qu'on peut tirer des comptes de châtelainie sont sans appel puisque ce changement climatique peut se retrouver dans les prix des céréales et du vin. En effet, l'évolution des prix des produits de base (céréales et vin) est directement liée à la récolte, la réussite de celle-ci dépendant essentiellement des fluctuations météorologiques. Le climat joue donc un rôle prépondérant sur les prix des produits agricoles (notamment ceux de premières nécessités).

Nous avons pu observer l'ambivalence topographique de la châtelainie (plaine - montagne, ouverture – fermeture...). La châtelainie est tout aussi complexe du point de vue de la présence humaine, puisqu'il entremêle une société urbaine avec comme chef-lieu Aiguebelle, et tout autour, une multitude de petits hameaux ruraux qui fonctionnent presque uniquement sur une agriculture vivrière.

Il n'est pas chose aisée que de dresser un tableau d'Aiguebelle au Moyen-Âge. Tout d'abord, entendons-nous sur le terme de ville (ou monde urbain). La Savoie médiévale a des villes modestes, et ce serait se tromper que de tenter une comparaison avec une ville contemporaine. Aiguebelle faisait donc partie de ce réseau de petites villes assez dynamiques pour l'époque. Dynamique tout d'abord par son passage commercial (vers les foires de Champagne pour partie) encore très utilisé à la fin du XIII^{ème} siècle (qui vit l'apogée des routes des cols notamment celui du Mont Cenis)¹.

Dans les comptes plus détaillés de Montmélian, le péage relève en un an et dix-neuf jours (1302-1303) presque six milles bêtes chargées de draperies et autres toiles². C'est dire l'importance commerciale qu'a cette route passant bien entendu par la ville d'Aiguebelle. Les années qui suivent connaissent une baisse conséquente du passage (préférant les voies océaniques et centralpines³). L'organisation de la ville est la conséquence de cette activité majeure. Elle est disposée en « ville-rue » (comme beaucoup de villes au Moyen-Âge), c'est-à-dire que la quasi-totalité des façades sont dans l'unique rue de la ville (façades qui sont très étroites pour éviter un trop fort tribut du toisé⁴).

Au-delà du passage commercial, Aiguebelle développe ses propres activités. Une activité financière pour commencer, avec la présence des communautés caorsines (des Lombards certainement) et juives. Elles remplissent le rôle de prêteur pour la plupart. L'activité artisanale est présente aussi. On peut retrouver un certain nombre de charpentiers (*carpentariorum*), de maréchaux-ferrants (*marescalci*), des tailleurs de pierre (*lathomorum*)⁵... Ils apparaissent dans les dépenses du château ou du pont, très utiles pour le châtelain. Malheureusement nous ne trouvons pas dans nos sources, de données sur leurs effectifs à Aiguebelle même. Il apparaît dans certaines sources qu'ils ont été jusqu'à soixante-douze charpentiers sur un seul chantier, même s'il paraît assez invraisemblable qu'ils viennent tous d'Aiguebelle.

Aiguebelle sert aussi aux habitants des environs de lieu d'échange, de place de marché où vendre et acheter. Dans les comptes de châtelainie à la rubrique « firme » le tribut relevé concernant cet affermage parle de trois marchés différents : « *mercati, nundinarum et macelli* »⁶. L'affermage passe de seize livres à vingt livres de 1285, date à laquelle le prélèvement se met réellement en place, à 1333. Ces sommes sont déjà très importantes, de plus il y a une augmentation de ce tribut (preuve de son dynamisme par l'intérêt qu'on lui porte). Ces faits rapportent donc bien l'importance de ce marché dans la châtelainie, contribuant au dynamisme de la ville.

¹L'analyse des péages sera faite en troisième partie.

²Th. SCLAFERT, *Comptes de péage de Montmélian de 1294 à 1585*, 1932, p. 606-608

³B. DEMOTZ, *Op. cit.* p. 103

⁴Recherches plus avancées et chiffrées dans le troisième chapitre.

⁵Il en est fait mention dans la plupart des comptes étudiés. Par exemple dans : ADS SA 7925, 2^{ème} compte, p.2 : « *De quibus in stipendiis plurium et diversorum carpentariorum, lathorum et aliorum operiorum reficienciium et aptancium domos castri Aquebelle et hostgias et fenestras dicti castri et infusta et postibus, ferramenta, scindulis et clavino emptis ad idem ut in particulis : VII lb. fort. in moneta alba.* »

⁶ADS, SA 7928 3^{ème} compte, p. 14 : « *Idem reddit computum quas recepit a Petrus Vitalis pro firma leyde mercati, nundinarum et macelli / Aquebelle finita die iovis ante festum beate lucie virginis anno CCC^o XIX^o ut / in computo precedenti : XX lb. X s. fort. esc.* ». Ces trois marchés se distinguent par leur fonction : *macella* se rapporte à la viande ; *nundinarum* se rapprocherait plus du terme de foire ; et *mercati* est un terme assez générique pour dire marché « où l'on vend et achète des marchandises ». DUCANGE, *Tomus quintus*.

Les termes concernant la foire et le marché d'Aiguebelle seraient apparus en 1266 dans une charte municipale de Pierre II concédant ceux-ci à St-Michel-de-Maurienne « conformément aux coutumes d'Aiguebelle ». A. Dufour et F. Rabut, *Chartes municipales*, n°4, p. 213-214.

Finissons sur la question de la ville franche, elle reste en suspens, pour la raison que nous n'avons pas retrouvée de charte de franchise à Aiguebelle. En 1347 la « villa libera Aquebella » est évoquée dans les comptes de subside de la châtelainie d'Aiguebelle⁷. On peut affirmer que la charte est antérieure à cette date mais malheureusement, nos sources ne mentionnent pas de « ville libre » ou « ville franche ». Cette charte est donc vraisemblablement comprise entre 1333 et 1347.

En opposition avec la ville d'Aiguebelle, gravitent tout autour de petits hameaux, dont la plupart sont sur les versants de la montagne, éloignés de la route principale. Les activités de ces ruraux sont presque entièrement tournées vers l'agriculture. Cette agriculture est extensive et peu productive, avec notamment les céréales comme aliments de base les plus importants⁸.

Les sources mentionnent le terme de paroisse (parochia⁹), qui regroupe plusieurs hameaux. Il y en a quatre : Aiton, Argentine (qui est pourtant détenue en grande partie par l'évêque), Bonvillaret et Montgilbert. Mais on peut supposer qu'elles ne sont pas toutes citées (Hurrières, Randens, Montsapey). Ce terme n'apparaît d'ailleurs dans nos sources que tardivement (1318). Au-delà de ce regroupement, il n'y a certainement pas de « chef lieu ». Certes, quelques hameaux reviennent plus souvent, et doivent être plus peuplés. Les habitats peuvent être totalement isolés¹⁰, ou rassemblés en plusieurs foyers, nos sources ne nous donnent pas de chiffres, mais on peut affirmer que dans le cas de deux hameaux (la Chaisaz et la Minière actuellement sur la commune de St Georges d'Hurrières) il y avait environ 24 feux¹¹.

Enfin, comme ces hameaux sont sur les versants, l'adaptation au milieu montagnard est obligatoire, et malgré la rudesse du climat, des habitations sont attestées jusqu'à 1000 m d'altitude (Montsapey), où l'on cultive encore l'avoine. On produit du vin sur le versant le plus ensoleillé (du massif du Grand Arc) jusqu'à minimum 500 m d'altitude. C'est donc dans ce cadre difficile et moyennement dompté qu'évolue la société rurale de la châtelainie d'Aiguebelle.

Il est malheureusement difficile de définir avec exactitude les limites de la châtelainie. Tout d'abord parce que le comte de Savoie n'est pas le seul seigneur à l'intérieur même de cette circonscription. L'évêque de Maurienne possède quelques terres, ainsi que les seigneurs de La Chambre (de la même façon il est difficile de savoir combien et où). Mais aussi puisque les sources ne donnent pas précisément les informations nécessaires pour connaître les limites.

⁷ R. Mariotte-Löber, *Les chartes de franchises des comtes de Savoie*, 1973, p.107. D'après la thèse de C. Commanay-Agnès, *Recherches démographiques dans la châtelainie d'Aiguebelle d'après les comptes de subsides de 1333 à 1450*, 1963.

⁸ L'analyse plus poussée concernant l'agriculture est faite dans le deuxième chapitre.

⁹ ADS, SA 7930, 1^{er} compte, p. 2 : « In tota parochia Ethonis et apud Montemfortem et in tota parochia Argentine ».

¹⁰ ADS, SA 7928, 4^{ème} compte, p. 24 : « *Recepit a Peroneto de Bono Vilareto pro insula empta ab eadem Beatrice precio sep-/tuaginta solidorum fort. curs. : XI s. VIII d. fort. curs.* » Dans ce cas le mot insula signifie « une demeure séparé des autres ». DUCANGE, *Tomus quartus*, p. 384.

¹¹ ADS, SA 7928, 4^{ème} compte, p. 21 : « *Recepit ab hominibus de Minería et de Chisa pro affoagio nemoris domini in / anno CCC° XX° et levatur per focos videlicet pro quolibet foco una / varcina avene ut in computo precedenti : IIII sest. avene.* »

4) Conclusion :

Tout d'abord la châtelainie d'Aiguebelle est une circonscription qui suit l'orientation générale du comté de Savoie : augmentation de l'emprise comtale, croissance démographique, état de guerre et récession agricole. On peut ajouter aussi que la basse Maurienne reste d'un vif intérêt pour le comte malgré son passage de châtelainie de premier ordre à une châtelainie de seconde importance (certainement durant le deuxième tiers du XIII^{ème} siècle). Les comtes privilégiant plus Montmélian (alors chef-lieu de bailli et bénéficiant d'une position jouant un rôle économique fort) et Chambéry (qui devient une vraie capitale au fur et mesure de la période étudiée). Enfin on peut dire qu'Aiguebelle a déjà passé son apogée symbolique mais que la société continue de se développer, avec peut-être un retard sur la conjoncture économique, qui elle, atteint son pic certainement à la toute fin du XIII^{ème} siècle.

Donc, pour répondre à la problématique, la châtelainie d'Aiguebelle est une possession importante du comte, bien contrôlée et ayant des revenus internes assez élevés (près de 200 livres fortes à l'écu par an) mais ayant déjà amorcé un déclin symbolique et économique.